



Christophe Clivaz

Candidat au Conseil d'Etat

Conférence de presse du 31 janvier 2013

Plan de mesures pour un Valais qui privilégie l'être à l'avoir

Le plan de mesures en bref

16 thèmes

- Gouvernance et institutions
- Finances publiques
- Développement durable
- Aménagement du territoire
- Mobilité
- Environnement
- Energie
- Economie verte et soutien aux PME
- Tourisme
- Agriculture
- Culture
- Société
- Santé
- Education
- Recherche et formation supérieure
- Sécurité

13 mesures prioritaires

- abandonner le système de tournus pour la présidence du Conseil d'Etat et nommer un-e président-e permanent-e (cf. canton de Vaud) chargé-e de défendre les intérêts du Valais auprès de la Confédération et des autres cantons
- revoir le double frein à l'endettement: assouplir le frein au fonctionnement en adoptant le modèle de la Confédération (équilibre des comptes sur l'entier d'un cycle conjoncturel) et supprimer le frein aux investissements
- revoir la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière d'aménagement du territoire en donnant davantage de compétences au canton ou/et en renforçant l'accompagnement des communes par le service du développement territorial
- améliorer les dessertes en transports publics dans les différentes parties du canton, en particulier en direction des stations ainsi que dans le Chablais (ligne St-Maurice-St-Gingolph et revitalisation de la ligne du Tonkin)
- créer sur tout le territoire cantonal des couloirs biologiques afin de favoriser le maintien de la diversité biologique
- introduire l'obligation pour les nouveaux bâtiments de couvrir une partie de leur consommation énergétique par de l'énergie renouvelable
- faire du Valais un pôle de compétences national dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (HES-SO, CREM, futures chaires de l'EPFL), y compris un volet "sciences humaines" chargé de comprendre les freins à une modification des comportements des individus et des entreprises dans le domaine de la consommation énergétique
- accélérer la mise en place de systèmes d'écologie industrielle en prenant en charge une partie des coûts
- encourager les initiatives citoyennes promouvant l'économie de proximité ou/et non marchande (agriculture contractuelle, systèmes d'échange local, incroyables comestibles, etc.)
- financer des postes de coordinateurs (sur le modèle des Alpes vaudoises) afin d'accompagner les destinations dans l'élaboration de stratégies touristiques (positionnement), la mise en cohérence de leur développement territorial (tourisme, transports, agriculture, habitat, etc.) et la mise en place de structures de gouvernance plus efficaces
- élaborer un concept cantonal "Culture & Tourisme" permettant des échanges entre artistes de l'extérieur et locaux afin de revisiter le patrimoine et les clichés sur le Valais
- soutenir la création d'entreprises sociales en vue de réinsérer les chômeurs de longue durée ou les personnes handicapées
- encourager l'installation de médecins généralistes dans toutes les parties du canton

Le plan de mesures détaillé

Gouvernance et institutions

- appliquer les réformes proposées par le groupe de travail R21
- abandonner le système de tournus pour la présidence du Conseil d'Etat et nommer un-e président-e permanent-e (cf. canton de Vaud) chargé-e de défendre les intérêts du Valais auprès de la Confédération et des autres cantons
- assouplir les critères d'incompatibilité pour l'éligibilité au Grand Conseil (éligibilité possible pour les employés de la fonction publique et du RSV)
- instaurer un conseil de la magistrature (dépolitiser la nomination des juges et procureurs)
- accorder le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal aux étrangers séjournant depuis 10 ans en Suisse
- nommer une constituante afin d'avoir un débat de fond sur l'avenir du canton
- accorder plus d'importance et améliorer les relations avec les villes et les agglomérations
- améliorer le service à la population en développant la cyberadministration

Finances publiques

- revoir le double frein à l'endettement: assouplir le frein au fonctionnement en adoptant le modèle de la Confédération (équilibre des comptes sur l'entier d'un cycle conjoncturel) et supprimer le frein aux investissements
- ne pas introduire un 3ème frein à l'endettement (initiative parlementaire contre l'expansion de l'Etat).
- lutter contre la sous-enchère en matière de concurrence fiscale intercantonale
- cesser de diminuer les impôts afin que le canton conserve suffisamment de moyens pour remplir ses tâches et investir dans des projets d'avenir
- se préparer à l'abolition des forfaits fiscaux (pression de l'Union européenne) et revoir dans l'immédiat à la hausse les barèmes servant à fixer le montant des forfaits

Développement durable

- évaluer ex-ante les projets et les politiques publiques du point de vue du développement durable
- renforcer les critères écologiques et sociaux dans l'attribution des mandats donnés par le canton
- mettre en place un système de management environnemental au sein de l'administration
- instaurer une politique d'achats publics durable (prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors d'achat de biens par le canton)

Aménagement du territoire

- revoir la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière d'aménagement du territoire en donnant davantage de compétences au canton ou/et en renforçant l'accompagnement des communes par le service du développement territorial
- doter le service du développement territorial de davantage de personnel afin qu'il puisse réaliser ce travail d'accompagnement des communes
- encourager les planifications territoriales au niveau supra-communal

- exiger de la part des bureaux qui réalisent les plans d'aménagement pour les communes d'avoir des connaissances spécialisées en urbanisme et aménagement du territoire
- créer un observatoire du développement territorial chargé de fournir les données de base foncières et immobilières nécessaires à un pilotage judicieux de ce dossier par le canton et les communes
- réaliser sans tarder un tronçon élargi de Rhône 3 permettant de montrer à la population la plus-value en termes de paysage et de mise à disposition d'espaces de détente et de loisirs de qualité à proximité des zones urbanisées

Mobilité

- pré-financer l'équipement du 2ème tube du tunnel du Lötschberg ainsi que la bretelle vers le Valais romand
- faire du lobbying auprès des CFF afin d'améliorer rapidement la ligne du Simplon (notamment passage de wagons à 2 étages, RER avec une cadence de 15mn)
- améliorer les dessertes en transports publics dans les différentes parties du canton, en particulier en direction des stations ainsi que dans le Chablais (ligne St-Maurice-St-Gingolph et revitalisation de la ligne du Tonkin)
- créer un fonds d'agglomération cantonal pour co-financer les mesures prévues dans les différents projets d'agglomération
- élaborer un plan de mobilité pour l'administration cantonale et inciter les grandes entreprises à faire de même
- développer, en collaboration avec les communes, les itinéraires de mobilité douce (voies piétonnes et voies cyclables)
- demander le départ des forces aériennes de l'aéroport de Sion et réfléchir aux alternatives de développement pour le site (aviation d'affaires, affectation à d'autres activités industrielles, agricoles ou de loisirs)

Environnement

- introduire la taxe au sac afin d'augmenter la part des déchets recyclés tout en l'accompagnant de mesures visant à diminuer la facture pour les familles
- développer sur tout le territoire cantonal des réseaux écologiques afin de favoriser le maintien de la diversité biologique
- réaliser les mesures prévues dans le plan cantonal d'assainissement des cours d'eau de 2008
- établir la planification des cours d'eau à revitaliser et réaliser d'ici 2017 au moins une revitalisation par région socio-économique, notamment en utilisant les subventions mis à disposition par la Confédération
- respecter les exigences légales en matière de débits minimaux dans les cours d'eau
- assainir sans tarder les sites pollués du canton en veillant à ce que les entreprises concernées prennent en charge les frais y relatifs
- exiger la fermeture de la raffinerie Tamoil si les mesures d'assainissement ne sont pas réalisées et assurer une surveillance permanente de cette entreprise
- s'opposer à la réalisation de la centrale à gaz naturel à cycle combiné de Chavalon du fait de son rendement énergétique insuffisant et de sa production excessive de CO2
- lutter contre la pollution sonore en accélérant la mise en oeuvre des mesures d'assainissement contre le bruit le long des infrastructures de transport, en faisant respecter les valeurs limites pour les motos et les quads, et en

- demandant le départ des jets militaires de l'aéroport de Sion.
- obtenir l'enfouissement, au moins partiel, des lignes à très haute tension

Energie

- créer une société hydroélectrique cantonale avec capital-actions à hauteur des 2/3 en mains publiques (canton/FMV – communes concédantes – communes non concédantes) afin de gérer le retour des concessions
- introduire l'obligation pour les nouveaux bâtiments de couvrir une partie de leur consommation énergétique par de l'énergie renouvelable
- augmenter le budget à disposition pour l'assainissement énergétique des bâtiments
- soutenir la formation de spécialistes dans les différents domaines énergétiques (solaire, éolien, hydraulique, smart grids, etc.)
- concrétiser la stratégie "énergie photovoltaïque" du canton
- favoriser l'exploitation rapide du potentiel éolien du canton
- exploiter le potentiel de turbinage de l'eau potable ou des eaux usées (petite hydraulique)
- engager une réflexion sur le potentiel du canton en matière de géothermie
- encourager la valorisation des déchets verts sous la forme de production de biogaz
- poursuivre la valorisation du bois comme source d'énergie de chauffage

Economie verte et soutien aux PME

- favoriser la transition vers une économie décarbonée en aidant les entreprises à optimiser leur consommation énergétique et leur consommation de ressources naturelles
- accélérer la mise en place de systèmes d'écologie industrielle en prenant en charge une partie des coûts
- augmenter les moyens dévolus à la lutte contre le travail au noir et à la surveillance des contrats de sous-traitance afin d'éviter le dumping salarial
- simplifier et soutenir les PME dans leurs démarches administratives
- aider les entreprises à trouver des solutions et les soutenir lors de successions ou de reprises par un autre propriétaire
- encourager les initiatives citoyennes promouvant l'économie de proximité ou/et non marchande (agriculture contractuelle, systèmes d'échange local, incroyables comestibles, etc.)

Tourisme

- encourager la mise en location des lits en résidences secondaires (R2) par une aide à la rénovation conditionnée à la mise en location sur le long terme et par une structure professionnelle (fonds de rénovation alimenté par une taxe sur les R2 ou système de défiscalisation)
- soutenir les hôtels, résidences de tourisme et autres formes marchandes d'hébergement en améliorant les conditions-cadre (zones réservées, prise en charge de certains frais d'études, aide à la coopération, aide à fonds-perdu, etc.)
- financer des postes de coordinateurs (sur le modèle des Alpes vaudoises) afin d'accompagner les destinations dans l'élaboration de stratégies touristiques (positionnement), la mise en cohérence de leur développement territorial (tourisme, transports, agriculture, habitat, etc.) et la mise en place de structures de gouvernance plus efficaces
- élaborer une stratégie cantonale d'adaptation du secteur touristique au

- changement climatique
- faire de la 3^{ème} correction du Rhône un atout touristique en élaborant un concept de développement touristique de l'espace Rhône et de mise en liaison avec le tourisme urbain et le tourisme de montagne.
- soutenir les acteurs locaux dans la diversification de l'offre touristique, en particulier pour l'été (en termes de saison) et pour les seniors (en termes de segment de clientèle)
- réaliser enfin l'observatoire du tourisme (on en parle depuis 2000!) en y incluant une dimension qualitative (modifications des pratiques touristiques, relations des propriétaires avec leur résidence secondaire, relations culturelles entre les habitants permanents et les hôtes, etc.)
- encourager et soutenir les destinations qui incitent leurs hôtes à venir en transports publics (bus, train)

Agriculture

- instaurer un système de paiement de la vendange ou le prix négocié avant la récolte n'est plus modifiable.
- valoriser la production locale auprès des consommateurs; initier par ex. avec les milieux agricoles la mise en place d'une filière « lait du Valais » permettant de verser un prix du lait correct aux éleveurs
- inciter davantage les exploitations agricoles à se tourner vers l'agritourisme
- encourager toutes les cafétérias et cantines, publiques et privées, à privilégier les produits locaux dans leur assortiment
- favoriser la reconversion des exploitations agricoles en exploitations biologiques

Culture

- élaborer un concept cantonal "Culture & Tourisme" permettant des échanges entre artistes de l'extérieur et locaux afin de revisiter le patrimoine et les clichés sur le Valais
- poursuivre le renforcement des dispositifs de soutien à la création vers d'autres arts (peinture, danse, littérature, cinéma, etc.)
- améliorer la coordination de l'offre culturelle valaisanne et favoriser la mobilité des consommateurs entre les lieux culturels sur l'ensemble du canton
- favoriser l'apprentissage de la musique hors cadre scolaire
- renforcer la préservation et la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne l'archéologie

Société

- soutenir la création d'entreprises sociales en vue de réinsérer les chômeurs de longue durée ou les personnes handicapées
- soutenir davantage l'offre de cours de langues aux migrants afin de faciliter leur insertion dans la vie sociale locale
- mettre en place une politique volontariste de promotion des femmes au sein de l'administration publique et encourager les entreprises privées à faire de même
- poursuivre la mise en place récente de l'observatoire de la jeunesse et soutenir les communes valaisannes dans l'élaboration d'une politique de l'enfance et de la jeunesse
- informer et sensibiliser la population contre toute forme de discrimination (race, sexe, orientation sexuelle, religion, etc.)

Santé

- terminer la mise en place des trois hôpitaux régionaux (Brigue, Sion, Rennaz)
- réformer le système d'attribution des aides au paiement des primes maladies en ciblant davantage les bénéficiaires et en définissant les montants attribués en fonction des primes des caisses-maladies les meilleurs marché.
- doter le Haut-Valais et les vallées latérales d'un système de secours d'urgence de proximité afin de réduire le temps d'intervention
- encourager l'installation de médecins généralistes dans toutes les parties du canton
- créer un guichet unique pour les particuliers comme pour les acteurs institutionnels (établissement scolaire, communes, etc.) en matière de prévention et de promotion de la santé
- favoriser la pratique du sport chez les jeunes en subventionnant les activités sportives extra-scolaires
- généraliser la promotion de la santé par une approche sensorielle (programme Senso5) à l'ensemble des classes primaires
- créer une structure d'accueil spécialisée pour les patients mêlant troubles psychiatriques et polydépendance
- développer en collaboration avec les communes les appartements à encadrement médico-social et les foyers de jour pour le 3ème âge

Education

- tenir compte de l'hétérogénéité de la population scolaire dans la définition du nombre d'élèves par classe
- faire de l'école un lieu d'apprentissage et d'intégration pour les enfants et jeunes en difficulté (langue, handicap, comportement...) afin de favoriser l'égalité des chances
- favoriser le bilinguisme et la connaissance culturelle de l'autre partie linguistique du canton en augmentant les programmes d'échange
- instaurer le système de l'équipe pédagogique à l'école primaire afin d'avoir un regard multiple sur l'enfant (à la place du seul titulaire aujourd'hui)
- sensibiliser davantage les élèves aux thématiques du "vivre ensemble" et de la consommation des ressources

Recherche et formation supérieure

- élaborer une véritable politique cantonale universitaire afin d'abandonner la stratégie du coup par coup et définir une véritable stratégie concernant l'accueil et la mise en réseau des instituts universitaires sur territoire valaisan ainsi que leurs relations avec les hautes écoles spécialisées
- poursuivre le démarchage d'instituts et de pôles de compétence universitaire dans les domaines qui font sens pour le Valais comme l'énergie, l'eau, le tourisme, l'agriculture, les TIC, etc.
- faire du Valais un pôle de compétences national dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique (HES-SO, CREM, futures chaires de l'EPFL), y compris un volet "sciences humaines" chargé de comprendre les freins à une modification des comportements des individus et des entreprises dans le domaine de la consommation énergétique

Sécurité

- renforcer le dispositif actuel en cas de catastrophes, en particulier pour les tremblements de terre et les inondations du Rhône
- lutter contre les incivilités en augmentant, en collaboration avec les communes, la présence sur le terrain des éducateurs de rue et des policiers, et en repérant plus tôt les jeunes problématiques
- augmenter de manière conséquente les effectifs de la police cantonale et améliorer la coordination avec les polices communales
- renforcer la présence policière et douanière dans les zones frontalières, par ex. sous la forme de rétablissement provisoire de poste-frontières, lorsque la criminalité augmente